

LES DECISIONS DU COMITE DIRECTEUR DE LA LNR ET DE L'ASSEMBLEE GENERALE DE FIN DE SAISON DU 7 JUILLET 2023

PARIS, LE 7 JUILLET 2023 – Le Comité Directeur et l'Assemblée Générale de la LNR de fin de saison se sont tenus le vendredi 7 juillet à Toulon au Campus RCT et ont acté les décisions suivantes.

COMITE DIRECTEUR

COMPÉTITIONS

○ **Demi-finales du TOP 14**

A la suite de la confirmation de l'impossibilité de tenir les demi-finales 2024 à Lille en raison des préparatifs des Jeux Olympiques, la LNR a réorganisé la programmation des demi-finales du TOP 14 des prochaines saisons. Le Comité Directeur de la LNR a désigné les villes-hôtes des quatre prochaines éditions des demi-finales du TOP 14 :

- Bordeaux 2024
- Lyon 2025
- Marseille 2026
- Bordeaux 2027

○ **Match d'accession Nationale / PRO D2**

Inscrit dans la convention FFR/LNR 2022-2027 et marquant une nouvelle étape dans l'harmonisation des formats de phase finale et des principes de montées/descentes entre les championnats, un Access Match PRO D2 sera organisé pour la première fois en 2023/2024 :

- Ce match opposera le 15^{ème} de PRO D2 au finaliste de Nationale
- Il aura lieu sur le terrain du finaliste de Nationale
- Il sera programmé sur le weekend du 1^{er} juin 2024

○ Période de mutations

Compte tenu des différentes situations particulières qui ont pénalisé la capacité de recrutement de plusieurs clubs de PRO D2, le Comité Directeur de la LNR a ouvert à tous les clubs de PRO D2 une période de mutations complémentaire du 07 au 14 juillet 2023 minuit.

● RÈGLEMENTS LNR

○ Dispositif JIFF

Le Comité Directeur a validé les moyennes finales de JIFF par club de TOP 14 et de PRO D2. Pour rappel, chaque club professionnel doit présenter une moyenne de 16 JIFF sur la feuille de match sur l'ensemble des rencontres de la saison à l'exception des clubs promus (14 en saison 1 et 15 en saison 2) pour ne pas être sanctionné sportivement, et 17 pour bénéficier de l'incitation financière correspondant au volet 1 du fonds JIFF (15 pour les clubs promus en saison 1 et 16 en saison 2).

Clubs	Moyenne finale 2022/2023
Bayonne	16,50
Bordeaux	17,00
Brive	16,27
Castres	17,00
Clermont	18,27
La Rochelle	17,18
Lyon	17,07
Montpellier	16,00
Paris	18,59
Pau	18,23
Perpignan	15,48
Racing 92	18,36
Toulon	16,00
Toulouse	20,64

Moyenne TOP 14 : 17,33

Clubs	Moyenne finale 2022/2023
Agen	17,10
Angoulême	17,00
Aurillac	18,17
Béziers	16,57
Biarritz	16,00
Carcassonne	16,93
Colomiers	17,87
Grenoble	17,64
Massy	17,73
Montauban	17,00
Mont-de-Marsan	16,53
Nevers	17,06
Oyonnax	17,13
Provence	17,03
Rouen	17,13
Vannes	16,22

Moyenne PRO D2 : 17,07

ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

● Election partielle au Comité Directeur de la LNR

A la suite des montées et descentes à l'issue de la saison 2022/2023, une élection partielle au Comité Directeur de la Ligue Nationale de Rugby (LNR) était organisée à l'occasion de l'Assemblée Générale.

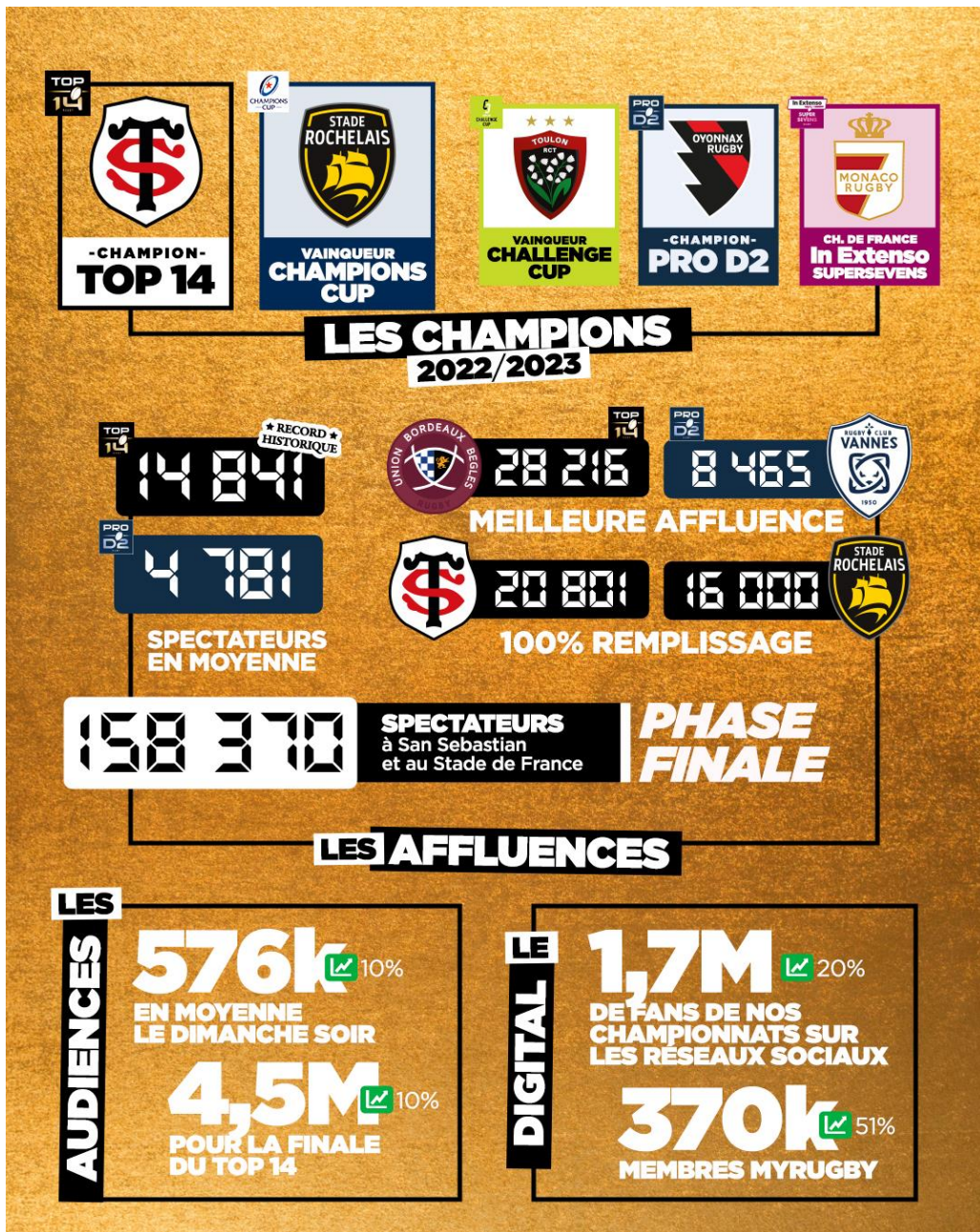
Ont été élus au Comité Directeur de la LNR :

- Collège des représentants des clubs de TOP 14
 - Pierre-Yves Revol (CASTRES OLYMPIQUE)

- Collège des représentants des clubs de PRO D2
 - Régis Dumange (USON NEVERS)
 - François Coville (RC VANNES)

Rapport Moral 2022/2023

Le Rapport Moral de la saison 2022/2023 a été présenté à l'ensemble des membres de l'Assemblée Générale de la LNR. Les points clés :





Finances

L'Assemblée Générale a adopté le budget de la saison 2023/2024 qui s'établit à 166 millions d'euros.

CONTACT PRESSE

Thibault Brugeron - thibault.brugeron@lnr.fr - 01 55 07 87 90

